

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AEC 016-405/12/CC**

### **■ Demande de subvention auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole au titre de l'année 2012**

#### **DPEATSV 12/8256/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Relancé par délibération du Conseil de Communauté du 22 juin 2009, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a choisi de faire de la question métropolitaine la clef de voûte de sa réflexion.

Dans cette perspective, il a adopté lors de son assemblée plénière du 1<sup>er</sup> avril 2010 la feuille de route de son mandat 2009-2014 intitulée "D'une métropole de projets à un projet métropolitain". Ce document insiste sur "l'importance et de l'urgence d'une réflexion renforcée sur une identité métropolitaine". Il pointe le fait que "sans globalisation des problèmes posés, sans vision de l'avenir, sans cohérence spatiale, sans gouvernance efficace, il n'y aura ni cadre de vie agréable, ni développement économique, ni attractivité, ni élévation du niveau de vie de chacun."

Fort de cette feuille de route, Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole avait obtenu ces deux dernières années une subvention de l'Etat qui lui a permis de :

- Construire un partenariat inter Conseils à l'échelle à l'échelle d'un bassin de vie pertinent celui de « la métropole vécue » composé des Conseils de développement du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de l'Ouest Etang de Berre ;
- Présenter à l'occasion du 1<sup>er</sup> Forum des Conseils de développement le 5 mars 2011 à Aubagne, des premiers travaux partagés qui ont permis de construire une culture de travail commune et de renforcer la légitimité de la société civile dans le débat métropolitain ;
- Formuler à la demande des intercommunalités du département, des propositions concrètes en termes de projets pour bâtir le contenu du futur pôle métropolitain dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Forum des Conseils de Développement le 18 février 2012 à Marseille.

Actant la création d'un pôle métropolitain pour janvier 2013, la conférence métropolitaine des Présidents d'intercommunalité du 28 mars 2012 à Martigues a souhaité que les Conseils de Développement soit un relais privilégié pour mener à bien le grand chantier de l'appropriation citoyenne du projet métropolitain et ses enjeux.

Afin d'élargir le débat métropolitain à l'ensemble des élus du département et des citoyens, les Conseils de développement ont choisi de structurer leur action autour des deux axes forts suivants :

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux concernés par les futurs grands projets métropolitains en matière de déplacements, d'économie de la connaissance, de renouveau industriel ou de développement portuaire à travers des réunions techniques d'échanges ;
- Sensibilisation des élus et citoyens par des actions communicantes multi-supports afin de favoriser l'appropriation du projet métropolitain : cycles de conférences thématiques, conception de cahiers pédagogiques, publications communes dans des revues intercommunales et dans la presse locale, etc.

Le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT sera déterminant pour mener à bien ces objectifs. Il permettra aux Conseils de développement, dont les budgets sont limités, de mobiliser acteurs et citoyens lors de rencontres répétées, de réaliser des travaux pédagogiques et d'en assurer une large diffusion à travers plusieurs outils de communication.

Au nom de tous les Conseils de Développement des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sollicite aujourd'hui une subvention de l'Etat de 75 000 euros pour son Conseil de développement, ce dernier ne disposant pas de la personnalité juridique. Celle-ci sera gérée par son Secrétariat Général et consacrée au financement d'actions communes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/cc du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement ;
- La délibération FCT 016-1700/09/CC du 18 décembre 2009 relative à la mise en place d'un travail partenarial des Conseils de développement de l'aire métropolitaine marseillaise.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'intérêt d'une action partenariale pédagogique des Conseils de développement de l'espace métropolitain marseillais à destination des élus et citoyens afin d'élargir le débat métropolitain à l'ensemble de la société ;
- Que l'attribution d'une subvention de l'Etat permettra la mise en œuvre d'une telle démarche partenariale ;

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le dossier de subvention présenté par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales au nom de son Conseil de développement.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à  
l'Aménagement de l'espace communautaire

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI